

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 novembre 2022

VISANT À PROTÉGER LES LOGEMENTS CONTRE L'OCCUPATION ILLICITE - (N° 360)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE69

présenté par
M. Kasbarian, rapporteur

ARTICLE 3

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, votre rapporteur vous propose de supprimer l'article 3.